



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	24	03

Vote	
A L'Unanimité	Pour : 24
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 22 Novembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 15 Novembre 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 Novembre 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (*Maire*) – M. Claude MAGLOIRE (*1^{er} Adjoint*) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (*2^{ème} Adjointe*) – M. Renaud RENIER (*3^{ème} adjoint*) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (*4^{ème} Adjointe*) – M. Justin RUPAIRE (*5^{ème} Adjoint*) – Mme Gilberte EUGENIE (*6^{ème} Adjointe*) – M. Philippe RENIER (*7^{ème} Adjoint*) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER (Arrivée à 18h15) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Justina FAVORINUS (Départ à 20h15 en ayant donné procuration à Louisiane DEGLAS) – M. Jean-Philippe NOËL – Mme Laurence LAROCHELLE – Mme Chantal MACHARES (Arrivée à 18h55) – M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence CHRISTOPHE (Départ à 20h30 en ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) – M. José JULAN (21)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

**15
NOVEMBRE
2019**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

REPRÉSENTÉS : Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (*8^{ème} Adjointe*) ayant donnée procuration à Mme OTTO AZINCOURT Josette – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE ayant donnée procuration à M. Claude MAGLOIRE – Mme Christelle GILLES ayant donnée procuration à M. Justin RUPAIRE (03)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE- Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER (05)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20191122_11

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET :

« TWA RIVIYÈ ANTAN LONTAN » - EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC OCTOBRE 2019 – NOVEMBRE 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que dans le cadre des Journées Nationales 2019 de l'Architecture qui ont eu lieu du 18 au 20 Octobre 2019, la ville de Trois-Rivières a présenté l'exposition photo « Twa Riviyè antan lontan » ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Novembre 2019

- Considérant l'intérêt porté par la Direction de l'Action Culturelle (DAC) au financement de cette opération ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide

A l'unanimité,

Article 1

D'Approuver le plan de financement de l'Opération d'exposition photos « Twa Riviyè antan lontan » ci-après :

- Coût global d'objectif prévisionnel.....9 900€ HT
- DAC.....7 920€ HT
- Commune de Trois-Rivières.....1 980€ HT

Article 2

D'Autoriser M. le Maire à lancer toutes les procédures légales (demande de subvention, marchés, conventions, etc.) .

Article 3

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

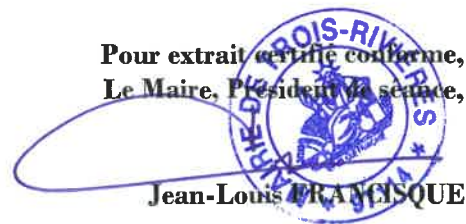
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,


Jean-Louis FRANCISQUE